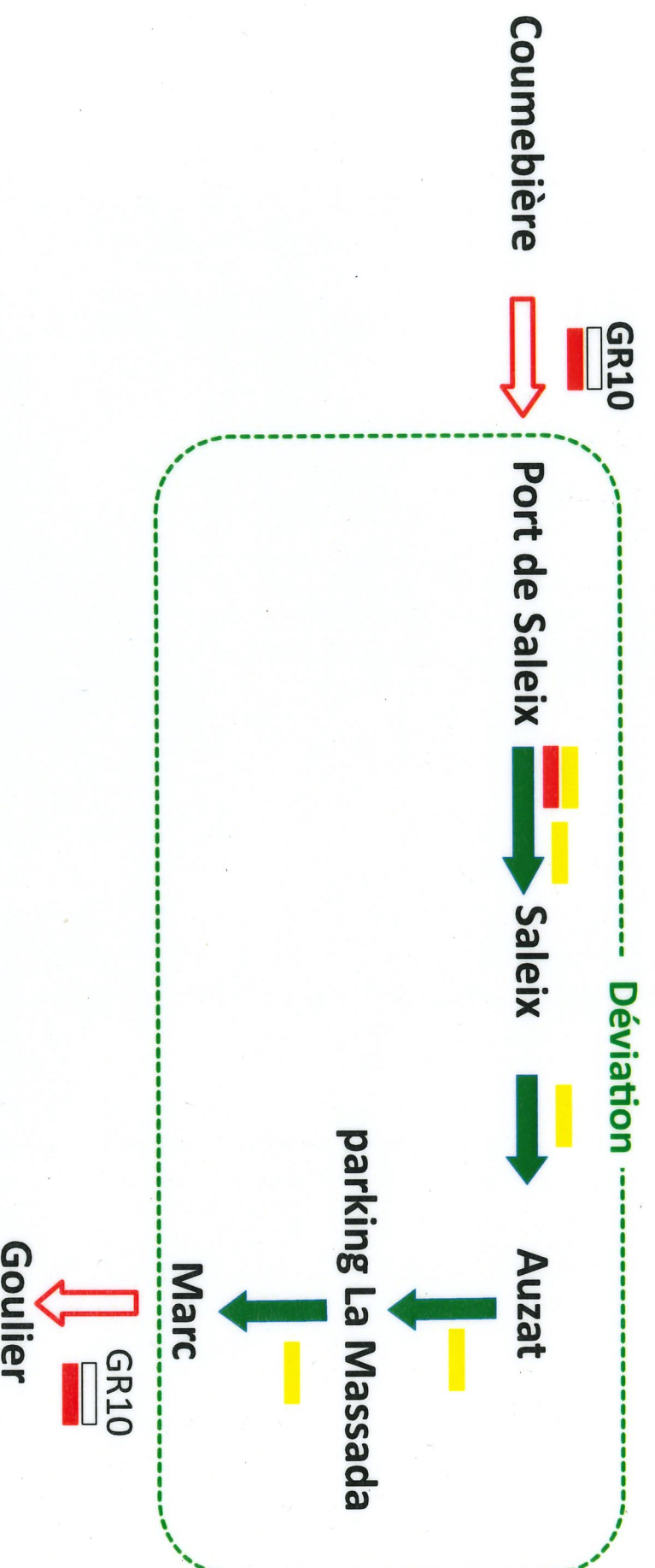


Arrêté préfectoral portant interdiction temporaire d'accès sur certaines portions du GR10, en date du 7 août 2026.

AVIS AUX RANDONNEURS

En raison de l'incendie survenu le 1^{er} août et non déclaré éteint en date du 6 août, **le GR10 est FERMÉ** entre l'étang d'Escalès et le hameau des Toutous (Marc).

Durant cette interdiction, les randonneurs doivent suivre l'**itinéraire de déviation** indiqué sur la carte ci-jointe ; les sentiers empruntés par cette déviation sont balisés.



L'accès au refuge de Bassiès reste possible depuis le port de Saleix.

Merci pour votre compréhension et votre vigilance.